



Risque de refus titre de séjour, que faire pour anticiper

Par **dibalxy**, le **09/01/2011** à **00:27**

Bonjour,

Je suis étudiant en France depuis 2005. j'ai obtenu en juin une licence pro, et me suis inscrit à un master 1 dans une autre ville (à Rouen).

c'est inscription c'était juste pour le renouvellement de ma carte de séjour, je vais vous expliquer pourquoi!

je suis en couple depuis 4 ans avec ma conjointe Française, on est fiancé depuis 8 mois et pacsé depuis 6 mois! on a des preuves de vie commune de 2 ans. notre mariage est prévu pour juin 2011.

je viens de demander le renouvellement de ma carte étudiant (j'aurais pu être du demander un changement de statut avec le pacs!), mais la préfecture me menace d'expulsion (je viens de recevoir un courrier où il me demande mon emploi du temps, et un courrier expliquant pourquoi mon logement principale se trouve à Reims, et que mon master ce fait à Rouen,)

je peut expliquer pour le logement car je vie en couple,

mais pour l'emploi du tps, je ne peu la fournir car je ne suis pas aller en cours!

j'ai un délai de 2 semaines sinon je recevrais certainement un OQTF.

alors mes questions sont les suivantes!

en cas de refus de renouvellement de la carte étudiant, puis-je faire un recours en mettant en avant mon attache familiale (pacs, durée de vie commune) afin d'obtenir une carte vpf?

si oui, quelle sont mais chances?*

ma copine m'a proposé d'anticiper le mariage, mais je ne suis pas "chaud", de plus mon récépissé à expirer il y a 1 semaine. (j'ai quand même anticipé en demandant à mon gouvernement de me faire parvenir un billet rapatriement au cas où, car je ne souhaite pas me retrouver en situation irrégulière)

sachant qu'on a un projet d'investissement dans mon pays d'origine, (Le Gabon), on comptait

se lancer après notre mariage. mais si je reçois une lettre d'expulsion maintenant, ça va compliquer pas mal de choses, d'autant plus que mon projet sera relia à la France, car le matériel de production sera acheter ici.

Le projet sera lancer qu'en janvier 2012. et je ne peut pas descendre maintenant au Gabon, par apport à mon couple!

j'aurais besoin de vos conseils afin de trouver la meilleurs solutions!
merci d'avance